

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2023-480 en date du 23 février 2023, une **enquête publique est ouverte pendant 32 jours consécutifs du 29 mars 2023 (14h00) au 29 avril 2023 (12h00)**, dans les communes de STENAY et MARTINCOURT-SUR-MEUSE sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la CPENR DE LA CÔTE WARIN, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien «Côte Warin» composé de 2 éoliennes sur les communes de STENAY et MARTINCOURT-SUR-MEUSE, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'information relative à l'absence d'avis émis par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale sur cette étude d'impact, sera déposé en mairies de STENAY et MARTINCOURT-SUR-MEUSE afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement **ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet** aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies :

## STENAY :

- **Mardi et jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00**
- **Mercredi de 13h30 à 18h00**
- **Vendredi de 08h00 à 12h00 à 16h30**
- **Samedi de 09h00 à 12h00**

## MARTINCOURT-SUR-MEUSE :

- **Pour le mois de mars : Mardi 14h00 à 16h30**
- **Pour le mois d'avril : Mardi de 14h30 à 16h et le Jeudi de 13h30 à 16h**

**Madame Guylène CAILLARD** est désignée commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif, recevra en personne en mairies de STENAY et MARTINCOURT-SUR-MEUSE **les observations du public** :

## **Mairie de Stenay :**

- **Mercredi 29 mars 2023 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 14 avril 2023 de 8h30 à 11h30**
- **Samedi 29 avril 2023 de 09h00 à 12h00**

## **Mairie de Martincourt-sur-Meuse :**

- **Jeudi 06 avril 2023 de 13h30 à 16h30**
- **Vendredi 21 avril 2023 de 16h00 à 19h00**

**L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre. Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :**

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de STENAY – Place de la République – 55700 STENAY, siège principal de l'enquête;

**ou**

- être adressées à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-4512@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4512@registre-dematerialise.fr)

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également **consultables sur registre dématérialisé disponible sur : <https://www.registre-dematerialise.fr/4512> mais également sur le site internet de la préfecture : <http://meuse.gouv.fr> rubriques « actions de l'État - environnement - participation du public - consultation en cours ».**

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Meuse – Bureau de l'Environnement et en Mairies de STENAY et MARTINCOURT-SUR-MEUSE, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.meuse.gouv.fr> - rubriques « actions de l'État - environnement - participation du public - consultation en cours »). La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Meuse. Des informations pourront être demandées auprès de la Société CPENR de la Côte Warin – 2 rue du Libre Echange – CS 95893 – 31 506 TOULOUSE Cedex 5